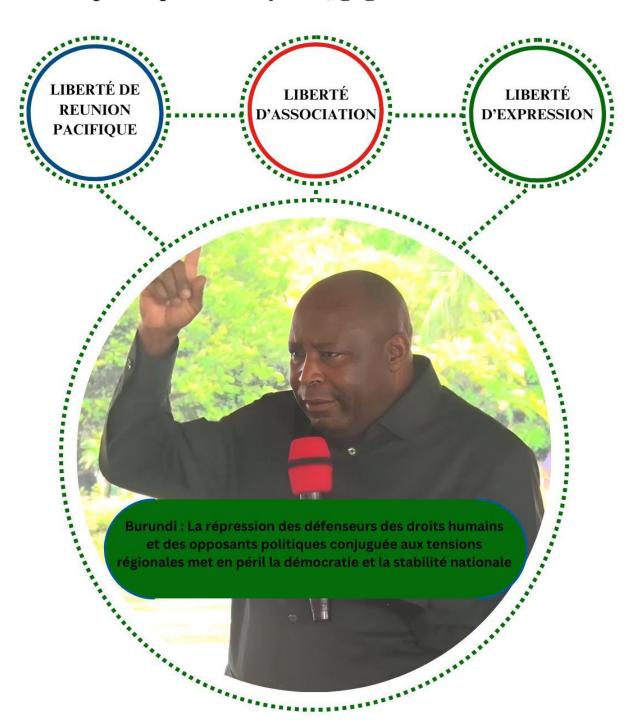


Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°11

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la participation citoyenne, gage d'un Etat se droit

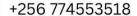




Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°11

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la participation citoyenne, gage d'un Etat se droit







www.burundihrdcoalition.org

Table des matières

Sigles	s et abréviations1
Avan	t-propos2
	La Cour Suprême du Burundi confirme la condamnation de la journaliste Floriane abiye
II. dans l	La Cour d'Appel de Gitega déclare non fondé la demande en annulation de la procédure l'affaire de Sibomana Emilienne
III. en ex	Menaces d'élimination des Défenseurs des Droits Humains et opposants politiques il6
IV. CNL	Ingérence du ministre de l'intérieur dans le fonctionnement et l'organisation du parti
V. croiss	Crise entre le Burundi et le Rwanda: Fermeture de la frontière et tensions politiques antes
VI.	Les défenseurs des droits humains dans les viseurs du président burundais9
VII. des di	Le Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme au Burundi rencontre les défenseurs roits humains
VIII.	Conclusion et Recommandations
A.	Conclusion
B.	Recommandations:



Sigles et abréviations

AFJB: Association des Femmes Juristes du Burundi

APDH: Association pour la Paix et les Droits de l'Homme

CBDDH: Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la

Démocratie

CNL: Congrès National pour la Liberté

FARDC: Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FDLR: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda

M23: Mouvement du 23 mars

OLUCOME: Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques. **PARCEM**: Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités

RDC: République démocratique du Congo

RED-Tabara : Résistance pour un État de Droit au Burundi

SNR: Service National de Renseignement



Avant-propos

Le Burundi se trouve confronté à multiples défis, politiques, monétaires, de gouvernances judiciaires et régionaux qui façonnent son paysage sociopolitique et économique et ses relations extérieures. Ces dernières années, le pays a été le théâtre de controverses judiciaires, de tensions politiques internes et de conflits régionaux qui ont des répercussions significatives sur sa stabilité et son développement. Dans ce contexte complexe, plusieurs événements récents ont attiré l'attention sur les questions de liberté, de justice et de sécurité tant pour les citoyens burundais que pour les acteurs politiques et sociaux de la région.

Au niveau judiciaire, des affaires emblématiques telles que celle de Floriane Irangabiye, condamnée pour avoir usé de sa liberté d'opinion, de presse et d'expression/, soulignent les défis persistants en matière de liberté d'expression et de droits de l'homme. De même, l'affaire de Sibomana Emilienne, une syndicaliste courageuse confrontée à des représailles pour avoir dénoncé des actes répréhensibles, met en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits humains dans le pays.

En plus, le Burundi fait face à des tensions politiques exacerbées, illustrées par les conflits entre le principal parti d'opposition, le CNL et les autorités gouvernementales. Les accusations non fondées portées contre le CNL d'être associé avec des organisations terroristes soulignent une atteinte à la liberté d'association et à la participation politique dans un climat politique tendu. Dans ce contexte, les critiques émises par le président Evariste Ndayishimiye à l'encontre des défenseurs des droits humains qui exercent paisiblement leur travail soulèvent des inquiétudes sur la jouissance de la liberté d'association et de la démocratie.

Parallèlement à ces enjeux internes, le Burundi est engagé dans les conflits au niveau régional. La récente fermeture de la frontière avec le Rwanda, sur fond d'accusations mutuelles d'agressions et de tensions historiques, révèle les défis de la coopération régionale et de la résolution des conflits transfrontaliers. Ces tensions sont aggravées par l'engagement controversé de l'armée burundaise dans le conflit armé à l'Est de la RDC aux cotés des alliés des Forces armées de la RDC (FARDC) contre le M23.



I. La Cour Suprême du Burundi confirme la condamnation de la journaliste Floriane Irangabiye



Photo: La journaliste Floriane Irangabiye, à la sortie d'une audience publique

Le 13 février 2024, la Chambre de Cassation de la Cour Suprême du Burundi a confirmé le verdict rendu par la Cour d'appel de Bujumbura le 2 mai 2023. Ce jugement a condamné la journaliste Floriane Irangabiye à dix ans de prison et une amende d'un million de francs burundais pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ». Cette décision peut faire l'objet d'une demande de révision adressée par les avocats de Floriane Irangabiye à la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Cette dernière pourrait par la suite instruire le Procureur général de la République à saisir toutes les chambres réunies au sein de la Cour Suprême, conformément aux articles 160 et suivants de la loi organique n°1/21 du 3 août 2019 portant modification de la loi régissant la Cour Suprême. En attendant cette phase, Mme Irangabiye est toujours détenue à la prison de Bubanza.

Quelques jours avant, le directeur¹ général des affaires pénitentiaires avait lancé des menaces contre le directeur de la prison de Bubanza, l'accusant de bien traiter la journaliste détenue dans cet établissement. Pour lui, Floriane ne mérite rien d'autre que d'être maltraitée. Cette

 $^{^{1} \}bullet \qquad \text{https://inzamba.org/bubanza-floriane-irangabiye-et-le-directeur-de-la-prison-de-bubanza-persecutes-par-le-dg-des-affaires-penitentiaires/}$



attitude du directeur général des affaires pénitentiaires a même poussé des agents de différentes prisons à tenir des propos malveillants à l'endroit de la journaliste. D'autres agents de la même direction des affaires pénitentiaires sont allés jusqu'à vilipender Floriane Irangabiye pour la tenue qu'elle portait lorsqu'elle a comparu le jeudi 11 janvier 2024 en cassation à la Cour suprême.

Il est à noter que Floriane Irangabiye² a été arrêtée à Bujumbura par des agents du Service National de Renseignement (SNR) le 30 août 2022 alors qu'elle se rendait dans le Sud du Burundi pour assister à des funérailles. Elle venait du Rwanda où elle réside pour une visite La journaliste a été emmenée au siège du SNR à Bujumbura, où elle a subi une semaine d'interrogatoires avant d'être placée sous mandat d'arrêt le 8 septembre 2022 et d'être transférée à la prison de Mpimba à Bujumbura. Le 22 septembre 2022, Floriane Irangabiye a été transférée sans raison précise à la prison de Muyinga, à 200 kilomètres de Bujumbura où réside sa famille. Son état de santé n'a cessé de se dégrader au cours de sa détention arbitraire et où elle a été victime de menaces qui ont fait craindre pour sa sécurité. Le 17 novembre 2022, Floriane Irangabiye a été officiellement inculpée par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ». Il lui est notamment reproché d'effectuer fréquemment des voyages aller-retours entre le Rwanda et le Burundi, prétendument afin de récolter des informations dans le but de déstabiliser l'ordre public, d'avoir animé une émission sur la radio Igicaniro en août 2022 incitant la population à mener un mouvement insurrectionnel similaire à celui de 2015 et d'avoir participé à diverses réunions organisées par la société civile burundaise. Le 2 janvier 2023, le Tribunal de Grande Instance de Mukaza a condamné Floriane Irangabiye à dix ans de prison et une amende d'un million de francs burundais. Le 29 octobre 2023, cinq mois après la demande de ses avocats, Floriane Irangabiye a été transférée à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, puis le lendemain à la prison de Bubanza, à 40 km au nord-ouest de Bujumbura, afin de pouvoir bénéficier d'un suivi médical adéquat et d'être plus proche de sa famille.

 $^{^2} https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/burundi-floriane-irangabiye-condamnee-a-dix-ans-de-prison#:~:text=Le%202%20janvier%202023%2C%20le,Mukaza%20le%202%20mai%202023.$



II. La Cour d'Appel de Gitega déclare non fondé la demande en annulation de la procédure dans l'affaire de Sibomana Emilienne



Photo : La syndicaliste Emilienne Sibomana détenue dans la prison de Gitega depuis le 08 février 2023

La Cour d'Appel de Gitega a rendu ce 13 février 2023 le jugement identifié sous la référence RPA 33 36/GIT, opposant le Ministère Public à Sibomana Emilienne. Ce jugement stipule que :« la Cour reçoit l'exception de nullité de la procédure mue par Sibomana Emilienne et la déclare non fondée, remet la cause en audience publique pour l'instruction quant au fond »

Par ce jugement, la Cour d'Appel de Gitega a ainsi confirmé le jugement RP 23 112 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Gitega qui condamne Emilienne Sibomana a une peine d'emprisonnement de 5ans et à des dommages-intérêts de 5.000.000Fbu.

Le jugement RPA 3326/GIT a été comme un coup de massue pour les avocats de la défense. Toutefois ils ne découragent pas et comptent saisir la Cour d'Appel de Gitega en appel pour l'examen quant au fond de l'affaire. Ils espèrent fortement que la Cour d'Appel de Gitega siégeant au fond rendra enfin justice à cette défenseure des droits de l'Homme.

Pour rappel Emilienne Sibomana a été arrêtée le 27 Janvier 2023, accusée par son Directeur d'école de dénonciation calomnieuse. Elle a dénoncé en cours de réunion avec le ministre de



l'éducation, des pratiques obscènes et d'adultère avec des élèves filles au sein même de l'établissement scolaire qui auraient été commises par son directeur d'école au Lycée Christ-Roi de Gitega.

III. Menaces d'élimination des Défenseurs des Droits Humains et opposants politiques en exil

Sur sa page Facebook³, le défenseur des droits humains burundais Pacifique Nininahazwe alerte sur un projet d'assassinat de certains opposants politiques au régime CNDD-FDD, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes influents. Selon ses sources, le gouvernement aurait acquis une grande quantité de poison, redoutable par sa nature, qui n'aurait pas besoin d'être ingéré pour causer des dommages mortels. Il pourrait suffire d'un simple contact pour être efficace, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité des personnes ciblées.

Les sept personnalités spécifiquement visées sont trois éminents défenseurs des droits humains, trois figures politiques de l'opposition et un journaliste. Tous sont victimes de leur position critique sur la gouvernance du pays et leur travail de défenseur des droits humains qui a un impact positif sur la vie de la population.

IV. Ingérence du ministre de l'intérieur dans le fonctionnement et l'organisation du parti CNL

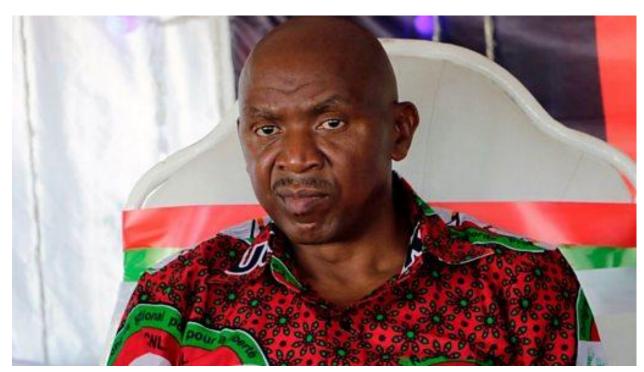


Photo: Agathon Rwasa, l'un des principaux opposants politiques au Burundi

 $^{^3} https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=939486730880954\&id=100044589066824\&mibex-tid=oFDknk\&rdid=a8Y82LeeM1sUjIU6\\$



Ce 10 mars, le Ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique a forcé et facilité l'organisation d'un congrès extraordinaire du principal parti de l'opposition : Congrès pour la Liberté (CNL) sans consentement des organes dirigeants et en maintenant en garde à vue les membres du parti qui venaient participer au congrès de leur parti. Ce Congrès a vu la facilitation du transport des congressistes dont la majorité était des membres du parti au pouvoir et a bénéficié d'une garde de la police nationale et de la jeune milice du part au pouvoir : les imbonerakure.

L'un des signes avant-coureur de la déstabilisation du parti CNL est une correspondance que le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique a adressée à Agathon Rwasa le mercredi 17 janvier, pour l'accuser de "coalition et d'association avec les organisations terroristes". Selon cette lettre, le motif de cette accusation est que le parti CNL est membre du cadre d'actions pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi". Cette coalition de forces politiques est auteur de la lettre du 2 janvier 2024 que l'honorable Léonce Ngendakumana a adressé aux Chefs d'États des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de certains autres pays ainsi qu'aux représentants de certaines organisations internationales et africaines.

À cet effet, le ministre Ninteretse⁴ a mis en garde le parti CNL et sa représentation légale qu'ils doivent répondre des conséquences qui découleront de cette coalition ou association avec ''les terroristes'' regroupés au sein de cette organisation qu'il qualifie d'illégale. Cet incident est une goutte d'eau qui a fait déborder le vase car les relations avec le parti étaient déjà tendues suite à l'intolérance manifesté contre ce parti dont les bureaux étaient incendiés, les membres persécutés. En juillet 2023, une équipe de dissidents entretenue par le Parti au pouvoir CNDD-FDD avait annoncé lasuspension du président du parti CNL Agathon Rwasa .

A vrai dire, le président du CNL n'a jamais connu de répit depuis qu'il a saboté les élections de 2010 et 2015, même s'il a accepté quelques postes au sein des institutions. Il a fondé le parti CNL en 2019 pour se relever de la perte de son ancien parti FNL et se présenter aux élections de 2020. Il a connu beaucoup de pertes en terme de membres tués, kidnappés et portés disparus, emprisonnés. Les bureaux du parti ont été vandalisés ou brulés d nuit comme de jour jusqu'à ce que la population soit interdite de donner en location leurs maisons au parti CNL.

Le comble de l'ingérence du Gouvernement dans le fonctionnement du parti est cette lettre du ministère de l'intérieur de la reconnaissance officielle des organes issus du congrès extraordinaire organisé à Ngozi, par les frondeurs.

 $^{^{4} \}quad https://www.iwacu-burundi.org/le-cnl-accuse-par-le-ministere-de-linterieur-de-se-coaliser-avec-des-organisations-terroristes/$



_

V. Crise entre le Burundi et le Rwanda : Fermeture de la frontière et tensions politiques croissantes



Photo : vue de la frontière terrestre de Nemba qui sépare le Rwanda et le Burundi

La récente fermeture de la frontière⁵ entre le Burundi et le Rwanda, annoncée par le ministre de l'Intérieur burundais pendant une réunion de sécurité avec les gouverneurs des provinces frontaliers avec le Rwanda, marque un nouveau chapitre dans les tensions persistantes entre ces deux pays voisins d'Afrique de l'Est. Cette décision intervient dans un contexte de relations déjà tendues et met en lumière les divergences profondes en matière de responsabilité sur la source de l'insécurité sur leurs frontières. Le Burundi affirme ouvertement que le Rwanda soutient activement le mouvement armé Résistance pour un État de Droit au Burundi (RED-Tabara), qui attaque le Burundi à partir de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Ces allégations incluent l'hébergement, le ravitaillement et le financement, des éléments qui provoquent et nourrissent des tensions supplémentaires entre les deux pays. Il est à rappeler que le gouvernement du Burundi associe le mouvement Red Tabara aux réfugiés qui ont fui la répression contre les contestataires du 3èmemandat illégal du président Pierre Nkurunziza au mois d'avril 2015. Parmi les personnes pointées du doigt, il y entre autres les putschistes du 13 mai 2015, les journalistes et les membres des organisations de la société civile qui continuent leur activisme des droits humains en exil. De son côté, le Rwanda accuse le Burundi de collaborer avec les rebelles du mouvement FDLR, impliqués dans le génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994 et de protéger des Burundais réclamés par la justice Rwandaise pour leur implication dans le génocide contre les Tutsis en 1994.

 $^{^{5} \}quad https://www.iwacu-burundi.org/dossier-economie-rwanda-burundi-fermeture-des-frontieres-la-population-enfait-les-frais/$



La fermeture de la frontière entre les deux pays est la résultante des enjeux historiques, politiques et sécuritaires profonds qui persistent dans la région des Grands Lacs d'Afrique avec une forte menace sur les rapatriés venant du Rwanda et les DDH en exil. Le Burundi étant déjà enclavé et la monnaie affaiblie, les échanges avec le Rwanda permettaient aux populations frontalières d'écouler leurs produits et bénéficier de la monnaie étrangère. Toute tentative de relance de l'économie devient compromis après 7 ans de crise. Les conséquences économiques, sociales et sécuritaires de cette décision sur les populations frontalières nécessitent une attention particulière des acteurs régionaux et internationaux pour faciliter un dialogue constructif entre les parties concernées et prévenir une explosion.

VI. Les défenseurs des droits humains dans les viseurs du président burundais



Photo : Vu du podium lors du déjeuner de prière animé par Evariste Ndayishimiye président de la République du Burundi le 26 mars 2024

Deux défenseurs des droits humains, Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques (OLUCOME) et Faustin Ndikumana, directeur national de l'ONG Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM) font partie du menu du déjeuner de prière nationale ⁶ animé par le président de la République le 26 mars 2024 au palais de la Nation qui héberge le Parlement burundais. Le président Evariste Ndayishimiye qui présidait la séance, a pointé du doigt ces deux dirigeants d'organisations engagées dans la promotion de la bonne gouvernance, les accusant de ne pas saisir pleinement la nature des problèmes qu'ils dénoncent dans leurs domaines

⁶ https://presidence.gov.bi/2024/03/26/le-chef-de-letat-rehausse-la-15eme-edition-du-national-prayer-breakfast/



respectifs. Il a accusé Rufyiri Gabriel et Ndikumana Faustin d'être motivés par la rancune dans le but de satisfaire leurs intérêts personnels qui ne sont pas orientées vers le développement du pays. Pour lui, les deux défenseurs des droits de l'homme cherchent à soulever la population contre le gouvernement en place afin de gagner la confiance nécessaire pour réaliser leurs propres ambitions. En effet, Gabriel Rufyiri et Faustin Ndikumana, en tant que figures de proue de la société civile burundaise, dénoncent régulièrement la corruption et les abus de pouvoir au sein des institutions. Leur engagement en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance a souvent mis en lumière les lacunes du régime en place, suscitant la colère des autorités. Ces attaques soulignent la persistance de la répression croissante contre la société civile et les défenseurs des droits humains au Burundi et peut mettre en danger leur sécurité. Elles soulèvent également des inquiétudes quant à la détérioration de l'Etat de droit et de la démocratie dans le pays.

VII. Le Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme au Burundi rencontre les défenseurs des droits humains



Photo : de Fortuné Gaetan Zongo, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi en mission de travail au Rwanda

Au cours de sa visite de dix jours au Rwanda, Fortuné Gaetan Zongo, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi, a rencontré les réfugiés burundais⁷ et les défenseurs des droits humains vivant au Rwanda. Le Rapporteur Spécial a pu recueillir des informations de première main sur la situation générale des réfugiés burundais, et des défenseurs des droits humains vivant en exil. Il leur a exprimé son soutien, déclarant :

 $^{^{7}\} https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/03/burundi-keep-hope-alive-un-expert-urges-international-community-step-support$



"Ensemble, nous pouvons trouver des solutions durables et travailler à un avenir meilleur. Votre résilience est une source d'inspiration pour tous, je reste engagé à vous soutenir." Il les a également encouragés à garder espoir pendant cette période difficile.

Gaetan Zongo a salué le travail des défenseurs des droits humains en exil malgré les conditions difficiles et leur a rappelé que le Burundi a besoin de leur contribution pour se reconstruire.

En ces temps difficiles, le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a promis de continuer à plaider auprès des agences des Nations Unies et des donateurs pour honorer leurs engagements envers les réfugiés burundais et de ne pas réduire les fonds alloués à leur assistance.

Il est à rappeler que depuis sa nomination, le Rapporteur Spécial a demandé à visiter le Burundi, mais n'a jamais eu de réponse. Il a décidé de recueillir des informations de première main auprès de la diaspora burundaise et d'autres parties prenantes basées dans la région. L'expert présentera son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Burundi au Conseil des droits de l'homme en septembre 2024 et à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2024.

VIII. Conclusion et Recommandations

A. Conclusion

La situation précaire au Burundi met en danger le travail des défenseurs des droits humains et nécessite une réponse multisectorielle coordonnée. Les faibles performances du système judiciaire soulignent l'urgence de reformer le secteur. Protéger les droits de l'homme y compris la liberté d'expression, de réunion et d'association pourrait alléger le travail des défenseurs des droits humains et détendre leur environnement de travail. Y mettre fin exige une réforme rigoureuse au niveau des critères de sélection des autorités a confier des responsabilités.

La persécution des défenseurs des droits humains et des opposants politiques remet en cause le concept de démocratie et l'État de droit dans le pays.

Sur le plan politique, les tensions entre le gouvernement et l'opposition, notamment avec le CNL, compromet la participation politique et à la liberté d'association. Les allégations non fondées d'alliance avec des groupes terroristes est un prétexte pour exclure tous les groupes dont le gouvernement craint les critiques.

Au niveau régional, les relations délicates avec le Rwanda et la fermeture de la frontière handicapent la mobilité des biens et des personnes au sein de l'EAC et affaiblissent davantage l'économie burundaise déjà affectée par la mauvaise gouvernance.

En somme, le Burundi doit s'engager résolument dans la protection des droits humains, le renforcement de la démocratie et la promotion d'une coopération régionale harmonieuse pour surmonter les obstacles actuels et construire un avenir stable et prospère pour tous ses citoyens. L'implication et le soutien concerté des acteurs nationaux, régionaux et internationaux est essentiels pour accompagner cette trajectoire vers une stabilité durable et un développement inclusif.



B. Recommandations:

1. Au Gouvernement du Burundi:

- Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et garantir des procès équitables pour tous les citoyens, y compris les défenseurs des droits humains et les opposants politiques.
- Protéger et soutenir les lanceurs d'alerte, les journalistes et les activistes des droits de l'homme contre les représailles, et assurer un environnement propice à leur travail.
- Engager un dialogue inclusif avec l'opposition pour résoudre les tensions politiques de manière pacifique.
- Respecter les libertés fondamentales de tous les acteurs politiques et surtout en cette période pré-électorale.
- Se garder de coller des allégations graves aux opposants politiques et à ceux qui sont assimilés aux ennemies sans enquêtes transparentes et conformes aux normes démocratiques et aux droits de l'homme.

2. A la Société civile :

- Renforcer la solidarité et la collaboration pour défendre efficacement les droits de l'homme et l'espace civique.
- Éduquer et sensibiliser la population sur les droits humains, la démocratie et la nécessité de promouvoir une pensée critique et des mécanismes de protection des défenseurs des droits humains
- Continuer à documenter les violations des droits humains et dénoncer les abus et violations identifiées.

3. A la communauté internationale :

- Garder le Burundi à l'agenda des droits humains et demander des comptes quant au respect des instruments de protection et de promotion des droits de l'homme au Burundi.
- Apporter un soutien aux organisations de la société civile burundaise qui travaillent à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie conformément aux engagements régionaux et internationaux.
- Faciliter le dialogue entre les parties prenantes au conflit burundais pour restaurer la paix et la stabilité dans le pays.



• ''Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit.''

René Cassin

• ''Les droits de l'homme n'ont d'ennemis que ceux qui privent les hommes de leurs droits ou qui se donnent des droits sur d'autres hommes.''

Grézel Christian

• ''La méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité.''

René Cassin

